

*Zone sans arme nucléaire—Loi*

**Des voix: Bravo!**

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ignore si les autres députés sont dans le même cas. J'aimerais savoir si ses propos sont pertinents, mais j'en suis incapable. La parole est au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

**M. Weiner:** Monsieur le Président, nous demeurerions vulnérables aux effets et aux résultats d'un holocauste nucléaire, mais nous diminuerions en même temps notre influence et perdriions en partie la possibilité de contribuer à éviter le désastre que nous tenons tant à éviter. En outre, le Canada serait obligé d'assumer seul le fardeau de sa défense, avec les énormes dépenses que cela suppose, et sa sécurité s'en trouverait amoindrie.

Le projet de loi interdirait aussi les essais du missile de croisière au Canada. L'OTAN n'oblige pas le Canada à tester le missile de croisière. Le gouvernement précédent a décidé de permettre aux États-Unis de tester au Canada des missiles de croisière aéroportés, dépourvus d'armes, parce qu'il appuyait la politique ambivalente de l'OTAN qui s'est traduite par le déploiement de missiles de croisière lancés du sol dans plusieurs pays européens membres de l'OTAN. Le gouvernement actuel a décidé de permettre aux États-Unis de continuer ses essais, parce qu'il estime que le missile de croisière est un élément essentiel dans l'équilibre global de la dissuasion et que c'est une des façons dont l'Occident a répliqué à la modernisation des systèmes nucléaires offensifs et défensifs de l'Union soviétique dans les années 70, laquelle se poursuit dans les années 80.

L'autorisation donnée aux États-Unis de tester au Canada des missiles de croisière aéroportés fera l'objet d'un réexamen de temps à autre en fonction des progrès réalisés dans les négociations sur la réduction des armements.

Le projet de loi C-218 interdirait aussi la fabrication de pièces d'armes nucléaires au Canada. Dans le cadre de la collaboration du Canada avec les États-Unis pour la fabrication des missiles de croisière, le ministère de la Défense des États-Unis a confié à la société Litton Systems Canada Limited, par l'intermédiaire de sa maison mère, Litton Industries, la sous-traitance d'une partie du système de guidage par inertie du missile de croisière. La participation de la société Litton à une petite partie du programme du missile de croisière ne modifie en rien la décision prise par le Canada à la fin des années 60 de ne pas donner de capacité nucléaire à ses forces armées. Elle est cependant conforme aux efforts entrepris conjointement avec nos alliés de l'OTAN qui doivent pouvoir compter sur le maintien d'une force nucléaire de dissuasion crédible face à la menace militaire de plus en plus forte représentée par des pays hostiles.

Le projet de loi C-218 propose aussi une autre mesure irréaliste. Il demande que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) propose à l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, à la première occasion après l'entrée en vigueur de la loi, une motion demandant un référendum mondial sur le désarmement nucléaire.

Le gouvernement canadien n'appuie pas l'idée d'un référendum mondial sur le désarmement. La proposition ne tient pas

compte du fait que la situation actuelle en matière de désarmement et de contrôle des armes est due en grande partie au manque de confiance entre États et à l'absence d'arrangements adéquats propres à assurer la sécurité et l'intégrité nationale des États avec un arsenal plus limité. En l'absence de telles conditions, tout déblocage concernant le désarmement ne peut être que le résultat de négociations longues et difficiles entre les parties en cause.

Des mesures comme un référendum mondial sur le désarmement ne permettraient pas de régler les problèmes fondamentaux qui empêchent de réaliser des progrès dans ce domaine. Un désarmement véritable nécessite des négociations longues et approfondies visant à rétablir un climat de confiance mutuelle et à mettre sur pied des mécanismes internationaux susceptibles d'assurer la sécurité de chaque État. Nous pensons que le résultat d'un référendum mondial est prévisible: l'immense majorité des gens qui connaissent un tant soit peu la question se prononceraient en faveur d'un désarmement, surtout nucléaire, bien qu'il y aurait sans aucun doute de grandes divergences d'opinion en ce qui a trait à la meilleure façon d'y parvenir. Par conséquent, un référendum mondial éventuel permettrait à l'opinion publique de se prononcer en faveur du désarmement, mais il ne pourrait nullement remplacer la négociation d'accords internationaux vérifiables.

Il existe d'autres moyens plus efficaces et moins coûteux de faire comprendre aux grandes puissances militaires que selon l'opinion publique une réglementation de l'armement et le désarmement sont nécessaires; c'est essentiellement l'objectif d'un référendum mondial. Pour le moment, le gouvernement du Canada essaie par des mécanismes comme le Fonds du désarmement, d'amener les Canadiens à prendre davantage conscience de l'existence de différents problèmes et de leur contexte, et de favoriser une discussion saine de ces problèmes. Il s'agit de donner aux Canadiens la base nécessaire pour porter des jugements réfléchis sur ces problèmes et leur permettre de mieux faire connaître leur opinion.

En bref, monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'est pas en faveur de déclarer le Canada zone sans arme nucléaire parce que si à certains égards on peut le considérer comme une telle zone de fait depuis la mise au rancart du dernier appareil des forces armées capable de transporter des armes nucléaires nous continuons à faire partie à part entière d'une alliance de défense, l'OTAN, qui déploie des armes nucléaires dissuasives. Il serait illogique de déclarer le Canada zone sans arme nucléaire tant qu'il est membre de l'Alliance et tant que nous avons des ententes de participation de production de défense avec nos alliés.

Vous pourriez demander à un chômeur s'il préférerait rester sans le sou ou travailler dans une fabrique d'armes. Une équipe chargée de l'acquisition de matériel de défense a parcouru le pays pour aider les Canadiens à trouver et à conserver un emploi. Cette équipe achètera des armes, peu importe que l'Ontario veuille les vendre ou non. Les Canadiens ont accès à un marché de 320 milliards aux États-Unis. Nous en détenons pour le moment une portion d'un milliard. C'est un moyen de remettre les Canadiens au travail. Il est clair dans notre esprit que nous pouvons déjà le faire. Le gouvernement a été élu pour créer des emplois. Nous pouvons y arriver en utilisant une partie de l'armement existant.